

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 437 500 francs destiné à assurer l'entretien courant de diverses voies publiques et ouvrages d'art

1. Introduction

Lors de l'élaboration du projet de budget 1996, le Conseil administratif prenait la décision d'amputer le budget de la Division de la voirie de 3 000 000 francs sur le groupe des comptes 230402.314 et 230428.314, destinés à assurer annuellement l'entretien courant des voies publiques de la Ville, ceci pour répondre non seulement aux dispositions légales fixées par la loi sur les routes, mais aussi pour assurer une sécurité optimale à tous les usagers du domaine public communal.

Ainsi, le total de ces lignes budgétaires s'est réduit de 4 820 000 francs à 1 820 000 francs (au budget 1996). Ce montant a été reconduit pour 1997 et 1998, exception faite du compte 230428.31470 - voies, routes (contrats de déneigement - voir ci-après).

Rappelons brièvement que ces deux groupes comportent quatre sous-comptes, dont les montants se répartissent comme suit :

N° 230402.31470 - voies, routes	500 000.-	(soit moins de 3 000 000.-)
N° 230402.31471 - ouvrages d'art	650 000.-	
N° 230402.31472 - canalisations	500 000.-	
N° 230428.31470 - voies, routes	170 000.-	(contrats de déneigement - 1996)
N° 230428.31470 - voies, routes	165 000.-	(contrats de déneigement - 1997)
N° 230428.31470 - voies, routes	120 500.-	(contrats de déneigement - 1998)

Si jusqu'en 1995, le Conseil administratif pouvait suivre aux obligations légales grâce au budget, il est depuis 1996 contraint de recourir à des demandes de crédit d'investissement pour s'assurer les ressources minimales, afin de pouvoir confier ces travaux d'entretien à des tiers.

Concernant le calcul des coûts, le montant des travaux décrits ci-après a été établi sur la base de la série de prix de la Société Suisse des Entrepreneurs de 1997. Il en ressort que les prix moyens vont de 150.- à 450.-francs le mètre carré, en fonction du type de travaux, allant du remplacement d'enrobés de chaussée à la reconstruction complète de trottoir. (On constatera que ce prix est resté inchangé depuis 1995, ceci étant dû à une stagnation du coût de construction.)

2. Description et estimation des coûts

2.1 Entretien des chaussées, trottoirs, itinéraires cyclables et aménagements liés, tels que passages de sécurité, îlots, ordonnancement du stationnement, etc...

En règle générale, il s'agit de remplacer des revêtements tant en enrobés qu'en béton et d'intervenir localement sur les fondations et les aménagements intégrés et immédiatement contigus, compte tenu des constats de dégradation, des priorités qui en résultent et de la nécessaire coordination de ces travaux avec ceux des autres services publics (SIG, DAT, TPG).

Ce sont en principe les voies suivantes, qui feront l'objet d'intervention :
Le coût pris en considération est de 150.- Fr./m² pour les objets suivants :

- 2.1.1 *Quai Gustave-Ador*
Tronçon : place Traînant / rue des Eaux-Vives Fr. 1'500'000.-
(Nombre de m² considérés = 10'000)
- 2.1.2 *Quai Général-Guisan*
Tronçon : rue Pierre-Fatio / place du Port Fr. 845'000.-
(Nombre de m² considérés = 6'300)

2.1.3 *Pont du Mont-Blanc*
Tronçon : ouvrage complet (de joint à joint de dilatation)
y compris les trottoirs.
(Nombre de m2 considérés = 5'000) Fr. 830'300.-

2.1.4 *Rue des Deux-Ponts*
Tronçon : rue du Vélodrome / quai Ernest-Ansermet
(Nombre de m2 considérés = 2'500) Fr. 375'000.-

Le coût pris en considération pour l'objet ci-après est de 350.- Fr./m2, car il s'agit de reprendre complètement l'infra et la superstructure de la chaussée :

2.1.5 *Artère au droit de l'Horloge Fleurie et du Monument National*
Tronçon : pont du Mont-Blanc / quai Général-Guisan
(Nombre de m2 considérés = 4'500) Fr. 1'575'000.-

Sur la rue mentionnée ci-dessous, il s'agit d'intervenir sur l'intégralité de la fondation, sur les collecteurs, ainsi que sur les aménagements intégrés et immédiatement contigus.

Le coût pris en considération pour la reconstruction de la chaussée est de 350.- Fr./m2.

Pour les collecteurs en système séparatif, le montant considéré est en moyenne de 3'030.- Fr./ml.

2.1.6 *Rue des Peupliers*
Tronçon : chaussée complète
(Nombre de m2 considérés = 3'240) Fr. 1'134'000.-

Collecteurs système séparatif
(Nombre de ml considérés = 426) Fr. 1'290'725.-

2.2 Ouvrages d'art

Actuellement le compte budgétaire « 230 402 318 50 - honoraires » d'un montant de Fr. 80'000.- ne nous donne pas les moyens d'inspecter d'une façon systématique nos ouvrages d'art, passages inférieurs et supérieurs confondus, selon la recommandation SIA 169, à savoir de les confier à des mandataires qualifiés :

1. la vérification de la sécurité structurale des ouvrages (superstructure, piles et culées)
(par ouvrage Fr. 10'000.-)
2. une opération de surveillance. Il s'agit de constater l'état actuel ainsi que de déterminer les conséquences sur l'entretien et le renouvellement.
(par ouvrage Fr. 7'000.-)
3. une fiche technique ou figurent les caractéristiques de l'ouvrage ainsi qu'un plan
(par ouvrage Fr. 3'000.-)

Ce sont en principe les ouvrages d'art suivants :

2.2.1 <i>Pont de la Machine</i> 20'000.-	(art 1,2,3)	Fr.
2.2.2 <i>Passerelle piétonne en Ile</i> 20'000.-	(art 1,2,3)	Fr.
2.2.3 <i>Pont Charles-Galland - boulevard Jaques-Dalcroze</i> 3'000.-	(art 3)	Fr.
2.2.4 <i>Pont Charles-Galland - boulevard Helvétique</i> 3'000.-	(art 3)	Fr.

2.2.5	<i>Pont de Sous-Terre</i>	(art 1,2,3)	Fr.
	20'000.-		
2.2.6	<i>P.I. pour piétons - pont de Sous-Terre rive gauche</i>	(art 1,2,3)	Fr.
	20'000.-		
2.2.7	<i>P.I. pour piétons - pont de Sous-Terre rive droite</i>	(art 1,2,3)	Fr.
	20'000.-		
2.2.8	<i>Passerelle de l'Ecole-de-Médecine</i>	(art 1,2,3)	Fr.
	20'000.-		
2.2.9	<i>Passerelle piétonne de la Pisciculture</i>	(art 3)	Fr.
	3'000.-		
2.2.10	<i>Galerie protection piéton sentier des Falaises Saint-Jean</i>	(art 3)	Fr.
	3'000.-		
2.2.11	<i>Pont de Saint-Georges</i>		

En octobre 1997, nous avons procédé à une inspection de l'ouvrage, y compris les deux passages inférieurs qui lui sont liés. Il en ressort que l'ouvrage est en bon état général. Les dégâts sont localisés aux parties extérieures du tablier et au droit des joints transversaux. Ils résultent d'une défaillance de l'étanchéité sur les bords du tablier et des joints transversaux, ainsi que celle de certaines parties des PI piétons, galeries et chambres SP. Les éléments importants de structure ne sont pas touchés, à part deux têtes de précontrainte. L'étanchéité générale, ainsi que celle du joint longitudinal, sont en bon état.

Pour remédier à cet état de fait, le montant demandé permettra de réaliser, à l'aide de mandataires, le projet de réfection dudit ouvrage et ceci jusqu'à l'appel d'offre et comparaison de ces dernières, afin d'établir une proposition de demande de crédit de réfection.

Montant du projet de réfection Fr. 74'000.-

2.2.12 *Galerie Technique des Rues Basses*

Cet ouvrage construit en 1987 a fait l'objet d'une convention d'exploitation d'entretien avec les différents utilisateurs à savoir les Services Industriels de Genève, Swisscom, ainsi que les Transports Publics Genevois. Cette convention fait état que 38,13 % sont à charge de la commune de la Ville de Genève.

Montant incombant à la Ville de Genève Fr. 100'000.-

2.3 **Réfection ou reconstruction des arrêts et tronçons de voies des Transports Publics Genevois**

Il convient à cet égard de citer l'article 10 du cahier des charges, relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports Publics Genevois, du 14 décembre 1987 (H 1 55.04).

1. "L'entretien du revêtement de chaussées, de parties de chaussées et de tout autre site propre réservé aux TPG, se trouvant dans l'emprise des voies ferrées, incombe à l'Etat s'il s'agit de routes cantonales et aux communes s'il s'agit de routes communales.
2. Il en est de même pour les frais d'entretien des places d'arrêts de chaussées, de parties de chaussée et de tout autre site propre réservé aux véhicules des TPG, des places de rebroussement et de stationnement et des refuges, ainsi que ceux occasionnés par l'entretien des parties de chaussées se trouvant dans l'emprise des voies ferrées".

De façon générale, les interventions sont motivées par l'état de dégradation, lorsque que notamment la sécurité et le confort des usagers des transports collectifs ne sont plus garantis. Le coût pris en considération pour la reconstruction de la chaussée est de 200.- Fr./m2. Pour les zones d'arrêts de 250.- Fr./m2.

2.3.1 *Rue des Eaux-vives* Tronçon : rue Merle-d'Aubigné / quai Gustave-Ador (Nombre de m2 considérés = 1'200 pour la chaussée)

(Nombre de m2 considérés = 300 pour zones arrêts) Fr. 315'000.-

3. Récapitulation.

2.1 Entretien des chaussées, trottoirs, itinéraires cyclables et aménagements liés, tels que passages de sécurité, îlots, ordonnancement du stationnement, etc...

2.1.1	Quai Gustave-Ador	Fr.	1 500 000
2.1.2	Quai Général-Guisan	Fr.	845 000
2.1.3	Pont du Mont-Blanc	Fr.	830 300
2.1.4	Rue des Deux-Ponts	Fr.	375 000
2.1.5	Artère au droit de l'Horloge Fleurie et du Monument National	Fr.	1 575 000
2.1.6	Rue des Peupliers : chaussée	Fr.	1 134 000
2.1.6	: collecteurs	Fr.	1 290 725

2.2 Ouvrages d'art

2.2.1	Pont de la Machine	Fr.	20 000
2.2.2	Passerelle piétonne pont de la Machine - Ile	Fr.	20 000
2.2.3	Pont Charles-Galland - boulevard Jaques-Dalcroze	Fr.	3 000
2.2.4	Pont Charles-Galland - boulevard Helvétique.	Fr.	3 000
2.2.5	Pont de Sous-Terre	Fr.	20 000
2.2.6	P.I. pour piétons - pont de Sous-Terre rive gauche	Fr.	20 000
2.2.7	P.I. pour piétons - pont de Sous-Terre rive droite	Fr.	20 000
2.2.8	Passerelle de l'Ecole-de-Médecine	Fr.	20 000
2.2.9	Passerelle piétonne de la Pisciculture	Fr.	3 000
2.2.10	Galerie de protection piéton sentier des Falaises	Fr.	3 000
2.2.11	Pont de Saint-Georges	Fr.	74 000
2.2.12	Galerie Technique des Rues Basses	Fr.	100 000

2.3 Réfection ou reconstruction des arrêts et tronçons de voies des Transports Publics Genevois

2.3.1	Rue des Eaux-Vives	Fr.	315 000
	Divers et imprévus environ, 10%:	Fr.	8 171 025
		Fr.	8 17 070
		Fr.	8 988 095
	Intérêts intercalaires $\frac{8\,988\,095 \times 5.0 \times 24}{2 \times 100 \times 12}$	Fr.	449 405

Total de la demande de crédit destiné à assurer l'entretien courant de diverses voies publiques et ouvrages d'art.

Fr. 9 437 500

4. Programme des travaux

La durée des travaux est estimée à 24 mois. La date prévisionnelle d'exploitation est 2001.

5. Plan financier quadriennal (PFQ)

Un précédent train de crédit a été voté par le Conseil municipal le 4 juin 1996. Celui présenté aujourd'hui s'inscrit dans le cadre du 17^{ème} programme financier quadriennal 1998-2001 sous les rubriques 102.39.02 et 102.39.04 "entretien et rénovation du domaine public".

6. Budget prévisionnel d'exploitation

Les travaux n'entraîneront pas de charges d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5.0 % et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 1'222'200.- francs.

7. Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le service de l'entretien du domaine public, le service bénéficiaire est le service de l'entretien du domaine public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers à approuver ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier .- Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 9 437 500 francs, destiné à assurer l'entretien courant des diverses voies publiques et ouvrages d'art.

Art. 2.- Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 437 500.- francs.

Art. 3.- La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation soit de 2002 à 2011.
